

Cycle « Réseaux sociaux » : Les élu-es et la communication numérique niveau 1 et 2

Objectifs : Comprendre les enjeux, appréhender les outils, construire sa communication numérique et une présence utile et efficace sur les réseaux.

La communication numérique, sous toutes ses formes, fait désormais partie du quotidien, de la sphère privée à la sphère publique. Elle est devenue un enjeu politique, un des outils de la communication et du débat public, un espace réel d'influence.

Pour un-e élu-e, "ne pas y être" pose questions, et y être utilement et efficacement aussi !

- **Jour 1 : approcher les réseaux sociaux (débutants)** Définir ses objectifs / définir ses cibles

- ✓ Portée des messages
- ✓ Découverte et notions sur les principaux réseaux sociaux
- ✓ Comprendre la notion de communication responsable
- ✓ Place à la pratique

- **Jour 2 : maintenir et développer sa présence sur internet**

- ✓ Comprendre les réseaux sociaux
- ✓ La communication politique
- ✓ E-réputation
- ✓ Découverte des outils de veille et des outils de publication

Avec **Yassine Riffi** : spécialiste en communication numérique, conseiller municipal à Villetaneuse

Cette session aura lieu les :

**Judi 8 février 2018
Vendredi 9 février 2018
de 09h00 à 17h00
CIDEFE**

**10 rue Parmentier
93100 MONTREUIL
Métro Croix-de-Chavaux - ligne 9**

Cette formation inclut les déjeuners pris en commun

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session suivie

dates : du au

Nom Prénom

Mandat exercé par l'élu(e)

Adresse personnelle

Email

Adresse de la collectivité, du syndicat ou de l'association à facturer :

Bénéficiaire d'une convention : oui Non

Prix à payer :

Prix à la journée X jours = euros

Cachet de la collectivité,
du syndicat ou de l'association

A découper et à retourner à l'adresse ci-contre

C I D E F E

**CENTRE D'INFORMATION,
DE DOCUMENTATION,
D'ÉTUDE ET DE FORMATION
DES ÉLUS**

10, rue Parmentier - 93189 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 51 78 78 - Fax 01 48 51 64 70
cidefe@elunet.org

Organisme agréé par arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1994
pour la formation des élus